

RÉUNION D'INFORMATION DGCS SUR LE CORONAVIRUS (COVID-19)

2 MARS 2020

Acteurs de l'hébergement

Participation de la FARAPEJ accompagnée du CASP et du MRS

Compte-rendu rédigé par Marie-Françoise Rennuit du CASP, complété par les commentaires de Sébastien Montémont (FARAPEJ) et Michelle Bucillat (MRS)

1^{ère} réunion d'échange sur la gestion du coronavirus pour les centres d'hébergement accueillant des personnes vulnérables (hébergement d'urgence et logement adapté). Organisée en interministériel (DIHAL, DGCS, DGS et DGEF).

Première partie : Rappel de la situation et informations

Julien Denormandie, Ministre du logement, est présent de 16h35 à 17h30. Animation de la réunion par Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale.

Consignes et mesures à prendre. Besoin de croiser l'expertise scientifique avec les questions du terrain.

Stade 2 de la gestion de l'épidémie depuis samedi : le virus touche des grappes de cas, des cas autochtones. L'objectif est de ralentir l'épidémie afin que le système de santé se mette en ordre de marche. Limiter l'effet sur le système hospitalier qui est déjà sous tension à cause de l'épidémie grippale classique qui vient de passer son pic (disjoindre les pics). Recherche active des cas contacts. Mise en place de mesures barrières.

Centre de crise au sein du ministère de la santé et des solidarités qui valide les mesures.

Direction générale de la santé. Incubation jusqu'à 14 jours. Signes : fièvre, courbatures musculaires, toux. Contaminations aéroportées : moins d'1 mètre, 15 mn minimum.

Formes mineures majoritairement, 15% de cas graves, taux de mortalité de 3.4% (10 fois plus fort que la grippe). Aucune forme grave chez l'enfant mais l'enfant peut être vecteur.

Point du 1^{er} mars à 19h pour la France : 130 cas confirmés, 116 cas hospitalisés, 2 décès, 12 guéris.

Il y a 4 stades dans la gestion de l'épidémie. Présentation des stades 3 et 4 :

- Stade 3 : épidémie déclarée, augmentation rapide du nombre de cas, tout le territoire concerné.
- Stade 4 : retour à la situation normale et évaluation de la crise qui vient de se passer pour en tirer les enseignements.

Julien Denormandie, Ministre du logement. Situation qu'il ne faut pas minimiser sans tomber dans la psychose. La principale mesure est le lavage des mains. Transmission par gouttelettes exclusivement. Le masque ne sert que pour les personnes contaminées.

Il faut suivre à la lettre les instructions données par la DGCS. Et en même temps, accepter que tout soit évolutif. (Lien vers la fiche d'information de la DGCS :

https://farapej.fr/IMG/pdf/01032020covid19_fichemesuresstructureaccueilhebergement.pdf)

Concernant le plan de continuité d'activité : il est bien d'en avoir pour nos établissements. Pour ceux qui en ont, utile de les mettre à jour.

Critères de fermeture des événements publics : +5000 personnes dans des espaces confinés, brassage international, risques de conséquences de blocage sur l'activité du pays.

Deuxième partie : Échange avec les participants et questions-réponses

Question : une tonne de questions sur les maraudes et les accueils de jour. Exemples de plans de continuité. Que faire si droit de retrait comme au Louvre.

Question : comment on gère dans les grands centres d'hébergement, où on ne peut pas identifier les cas inquiétants ? difficulté de mettre en place les mesures de prévention et de détection. Doter les salariés de masques, pas utile certes mais la fiche de la DGCS préconise quand même de porter un masque si quelqu'un est détecté. Chambres individuelles et mêmes espaces isolés dans certains centres, ce ne sera pas possible. Prévoir rapidement la traduction des consignes en plusieurs langues.

Réponses DGCS : Peu de structures ont des plans de continuité d'activité effectivement. On vous fera passer des exemples. Un peu tard pour les élaborer dans l'urgence. Donc on établit les activités indispensables qui doivent être maintenues quel que soit le nombre de salariés présents.

Acheter des solutions hydro-alcooliques en nombre

Maraudes : gel hydro-alcoolique, ne pas serrer la main. En face de personnes présentant des symptômes, pas de consigne encore mais c'est à travailler.

Accueils de jour : application des gestes barrières, gel pour tous, respecter une certaine distance. Si promiscuité, rien de plus préconisé que dans les salles d'attente de médecin par exemple.

Si personnes symptomatiques : suivre la fiche DGCS, la personne ne devrait pas rester longtemps dans la structure. La question se posera différemment quand on sera au stade 3, des solutions seront proposées (entre hospitalisation et centre d'isolement organisé par l'ARS).

Question : merci pour les consignes. On a mis en place une cellule de veille qui pourra devenir une cellule de crise. Pour trouver des matériels de protection notamment.

Centres qui nous paraissent plus exposés : SPADA, CAES en raison des trajets migratoires des personnes accueillies.

Question : nous aussi on a un groupe qui essaye de s'organiser. Délais de 15 jours pour les commandes de gels. Les fournisseurs disent qu'il y a des réquisitions par l'État. Établissements sociaux non considérés comme prioritaires.

Question : je rejoins les autres demandes pour les commandes de gel. Ces gels avaient été distribués il y a quelques années de manière systématique, peut être pertinent. Quid des gants dans la manipulation de denrées alimentaires ?

Réponses DGCS : pour l'identification des parcours migratoires, voir avec DGEF et OFII. Plus de zones à risques en dehors de la région de Hubei. Donc pas de consignes particulières pour le moment.

Besoins en masques et gels : demande expresse pour le secteur médico-social en ce qui concerne les masques. Pas de réserve nationale pour les gels. Pas de réquisition par l'État pour les gels.

Commentaire médecin d'une association : le gel, c'est quand on ne peut pas se laver les mains à l'eau qui reste à privilégier. D'autant qu'il y a des intolérances à l'utilisation importante des gels et qu'il faut se méfier du passage de l'alcool dans le sang.

Question : version imagée des consignes pour les personnes analphabètes ?

Réponse DGCS : version avec des pictogrammes disponible.

Question : taux d'encadrement minimum dans les structures ? droit de retrait ?

Question : gestion des flux dans certains de nos sites risque de poser problème en termes de cohabitation, compte tenu de la sur-occupation. Plan en cours d'élaboration sur la mobilisation de salariés volontaires pour aller suppléer les manques de personnel de certains établissements.

Réponse DGCS : il faut rassurer pour éviter/limiter les droits de retrait. Remonter les informations au fur et à mesure auprès du ministère. On va regarder mais on a besoin de vos remontées.

On peut vous outiller au niveau juridique sur le droit de retrait.

Question : Rôle des services déconcentrés de l'Etat ?

Réponse DGCS : les ARS et préfets peuvent prendre des initiatives pour une réunion de ce même type avec les associations locales.

Une nouvelle réunion pourra être organisée par la DGCS selon l'évolution de la situation.